

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, M. Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIEN, MM. Nicolas MORDRET, Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Mmes Brigitte VACHERAND-DENAND, Floriane BERTEZ, M. Hakim SILANES EL MANEGHOUDI, Conseillers municipaux.

Était Absente : Mme Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Conseillère municipale.

Date de la convocation : 29 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Catherine MANIGLIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/090 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire-adjoint rappelle que le budget de la commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

Considérant l'avis de la commission Finances du 20/05/2026 :

1) Section Fonctionnement :

Les recettes sont marquées par une diminution significative des dotations : - 150 375€ pour la compensation de la taxe professionnelle, - 75 709€ pour les allocations compensatrices et - 60 875€ pour la dotation forfaitaire. À cela s'ajoute une baisse des recettes fiscales de 31 000 €.

.../...

En contrepartie, certaines recettes supplémentaires sont constatées : + 3 309€ au titre de la dotation de solidarité rurale, + 14 117€ de FCTVA en fonctionnement, ainsi qu'un remboursement de charges auprès de la Croix-Rouge lié à l'occupation de l'ancien EHPAD, estimé à environ 109 000€ qui n'avait pas été prévu au budget.

Les dépenses évoluent également à la hausse, notamment sous l'effet du contexte économique : augmentation du carburant (+ 5 000€), du sel de déneigement (+ 5 000€), ainsi que des dépenses d'entretien des voiries et des espaces naturels (+ 35 000€). Des frais supplémentaires sont également à prévoir pour l'entretien forestier (+ 7 000€).

Par ailleurs, des écritures spécifiques sont intégrées : amortissements des nouvelles immobilisations (+ 20 000€, sans impact financier global) et exécution du legs de feu Mme MISSILLIER avec reversement à l'EHPAD (13 560€ pour la vente d'un terrain) et au diocèse (65 867€ pour le reversement des liquidités) conformément au testament.

Enfin, les provisions initialement inscrites au budget sont réduites de 361 153 €, tout en basculant un montant supplémentaire de 36 704 € en section Investissement.

2) Section d'investissement :

La section d'investissement est fortement contrainte par la baisse de l'autofinancement et par la volonté affirmée de ne pas recourir à l'emprunt en 2026.

Deux opérations ont été reportées, il s'agit de la réfection de la route des Villards, d'une part, et la construction d'un préau pour la forêt-école d'autre part.

D'autres ajustements sont intégrés : travaux sur le parc Aventure, bâtiments communaux, centre équestre et régularisations de marchés, amortissement des immobilisations, ainsi que des virements de crédits de régularisation.

Au final, cette décision modificative n° 1 du budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de - 178 021,00€ pour la section Fonctionnement et + 83 463,00€ pour la section Investissement.

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
014-739218	DILICO (dispositif de lissage conjoncturel)	-5 000,00 €	
70-70878	Remboursement de frais (Croix Rouge) non inscrit au budget		109 000,00 €
731-73111	Taxes locales notifiées		-31 048,00 €
74-748312	D.C.R.T.P. notifiée		-150 375,00 €
74-74833	Allocations compensatrices notifiées		-75 709,00 €
74-74111	Dotation forfaitaire notifiée		-60 875,00 €
74-741121	Dotation de solidarité rurale notifiée		3 309,00 €
74-744	FCTVA en fonctionnement notifié		14 117,00 €
011-60622	Achat de carburants (inflation) : complément	5 000,00 €	
011-606331	Achat de sel de déneigement : complément	5 000,00 €	
011-61521	Entretien et réparations sur terrains : complément	35 000,00 €	
011-61524	Entretien et réparations sur bois et forêts : complément	7 000,00 €	
042-6811	Complément amortissement des immobilisations	20 000,00 €	
042-777	Reprise du produit de la cession Missilier en fonctionnement		13 560,00 €
65-657381	Reversement de la cession Missilier à l'EHPAD (testament)	13 560,00 €	
65-65748	Reversement des liquidités testamentaires au diocèse	65 868,00 €	
68-6815	Provisions pour risques et charges	-361 153,00 €	
023-023	Virement à l'investissement	36 704,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		-178 021,00 €	-178 021,00 €

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
021-021	Virement du fonctionnement		36 704,00 €
024-024	Cession terrain C1927 leg Missilier à reverser à l'EHPAD		13 560,00 €
040-10259	Reprise du produit de la cession Missilier en fonctionnement	13 560,00 €	
10-10222	FCTVA en investissement notifié		8 931,00 €
13-1323	Subvention Plan Forêt notifiée le 07/05/2026		4 268,00 €
040-281828	Complément amortissement des immobilisations		20 000,00 €
10-10226	Remboursements taxe d'aménagement	5 000,00 €	
20-202	Complément modification PLU lac de Thuy	219,00 €	
21-2121	Dégag plant+ protection+plantation repérage plan forêt 202	8 536,00 €	
21-2128	Travaux compl. circuits Parc Aventure suite intempéries	8 000,00 €	
21-2128	Stade des Perrasses : bâtiment modulaire pour vestiaires	3 430,00 €	
21-21315	Mise en conformité élec. logement centre de secours	3 300,00 €	
21-21318	Extension Maison des Association : solde du marché	652,00 €	
21-21318	Centre équestre : rideau volet + moteur local foin	3 500,00 €	
21-215738	Solde illumination des arcades	503,00 €	
21-2158	Solde vidéoprotection police municipale	500,00 €	
21-21841	Matériels divers groupe Thurin (virement interne)	-716,00 €	
21-2188	Matériels divers groupe Thurin (virement interne)	716,00 €	
21-2188	Nouvelle caisse enregistreuse piscine (virement interne)	-4 224,00 €	
21-21848	Nouvelle caisse enregistreuse piscine (virement interne)	4 224,00 €	
21-2188	Paon en métal (Art Récup)	1 500,00 €	
21-2188	Agneau + brebis métal (Art Récup)	4 500,00 €	
21-2188	Matériels divers ECDV (virement interne)	-6 000,00 €	
21-2188	Remplacement rideaux scène+son ECDV (virement interne)	6 000,00 €	
23-2315	Solde parking du Chamois	543,00 €	
23-2315	Sécurisation route des Villards étude géotechnique	6 120,00 €	
23-2315	Solde giratoire rue de la Saulne	23 600,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		83 463,00 €	83 463,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°1 du budget Principal telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement à + 83 463,00€ et en dépenses et en recettes de fonctionnement à – 178 021,00 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 074-217402809-20260605-CM26090-BF

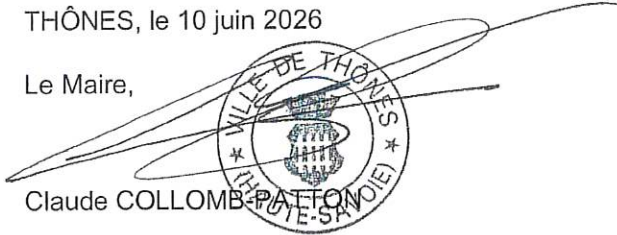
S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 juin 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Catherine MANIGLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Maniglier", is written over the text "La secrétaire de séance".

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **15 JUIN 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **16 JUIN 2026**

THÔNES, le **16 JUIN 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

